

19 mai 2011 -18:52

Appartient à Conseil des ministres du 13 mai 2011

Biocarburants

Validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a procédé à la validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants (*). En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'éthanol, l'examen pour les trois producteurs Alco Biofuel, BioWanze et Syral est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2011. En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'EMAG (esters méthyliques d'acides gras), l'examen pour les trois producteurs Oléon, Proviron et Bioro est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2011.

L'examen pour le producteur Néochim, tout d'abord insatisfaisant a été clarifié quant à l'origine 100 % européenne de ses matières premières. Son agrément est dès lors également validé du 1er janvier au 31 décembre 2011. (*) conformément à la loi du 10 juin 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe